



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU



**CLIMAT**

# CHAUD DEVANT!

**P 5 À 7**

Illustration ICN d'après photos DR

**1,75€**



LINGUA

DES CORSES FIDÈLES  
À LA RÉPUBLIQUE DE GÈNES  
P20

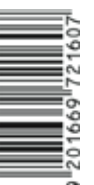
KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

AGENDA P8

ASSEMBLÉE P18

CARNETS DE BORD P20

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

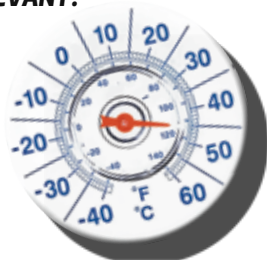
# LE COUP DE FOUDRE



KAMPÀ

## CLIMAT

## CHAUD DEVANT!



P5 À 7

OPINIONS

P4

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P17

POLITIQUE **ASSEMBLÉE**

P8

P18

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

P20

CARNETS DE BORD

P22

ANNONCES LÉGALES

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

## DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

## ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

## CORSEPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Chì Catinacciu!

**P**uru s'è no semi in piena settimana santa, ùn si tratta micca di rilighjoni stavolta ma di ghjocu à ballò. Essa sustinidori di l'AC Aiacciu hè un veru camminu di croci dipoi u mesi d'aostu scorsu. Cù a cullata in Liga 1, ognunu sapia chì i Bianch'è Rossi ùn ghjucariani micca i piazza aurupeu, di sicuru. A lotta pà u mantenimentu hè dighjà una sfida tamanta pà l'Orsi, soprattuttu incù a riforma vulsuta da l'istanzi di u ballò francesi d'inghinnà, à a fini di a staghjoni attuali, quattru falati secchi in Liga 2, invece di i dui diretti è di una stonda di play-offs sin'à oghji. Cù u vintesimu è ultimu bughjettu di prima divisioni, l'ACA ùn pò cuntà cà nant' à i so armi, vali à di u stintu. Ma, di pettu à l'esigenzi di una cumpetizioni simuli, issu valori ùn pò bastà. Quandu si sà chì i ghjucadori i megghju pagati inde a squadra aiaccina toccani à u più 35000 auri ogni mesi - una paga chì hè soca sprupusitata pà i parsoni chì ùn cunnoscini micca u mondu di u ballò - ùn si pò spirà d'impiegà ghjucadori d'altu nivellu cù certi pratizioni finanziariii in un club cù cusi pochi mezi. È si risenti ogni dumenica nant' à u tarrenu. Malgradu una bona vulintà cumuna, ci voli à custatà chì issu gruppu ùn hà micca u nivellu di sparienza, di tennica, di fisicu è ancu di viziù pà mantenasi in Liga 1. L'ultima partita in Clermont Ferrand n'hè stata a più bella illustrazioni. Riescia à vincia unu à zeru, prima di riceva una cartulina rossa è d'incascià infini dui butts nant' à dui penalties, eccu u riassuntu di tuttu l'eserciziu 2022-2023 di l'ACA. Cù 21 punti in 29 partiti ghjucati, 5 unità di ritardu di pettu à a prima squadra fora di a zona rossa è 9 scontri chì fermani à ghjucà, ancu s'è tuttu hè sempri pussibili da un puntu di vista matematicu, a missione pà mantenasi inde l'elita di u ballò francesi pari abbastanza cumprumissa. U peghju hè pà tutta l'aghjenti fida, chì colla ogni ghjurnata à u stadiu pà purtà i so culori cù fiertà è chì volta in casa soia incù tamantu crepatori. U solu puntu pusitivu, hè chì issa staghjoni in prima divisioni avarà parmissu d'incascià calchi soldu è di strutturà appena di più u club pà pudellu stabilizà in u mondu prufiziunali à u postu chì di manera rialista è prammatica li cunveni u più, vali à di a Liga 2. ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Au beau milieu** d'un fatras d'échanges hostiles, de propos aigres ou orduriers -entre les photos de Marlène Schiappa dans *Playboy*, la réforme des retraites, le «terrorisme intellectuel», les violences policières, la cote de popularité du président qui ne cesse de baisser tout en restant bloquée à 28 %, la matière à s'écharper ne manque hélas pas- quelque chose de rare et de beau s'est produit sur Twitter. Quelque chose de triste aussi: @kinkybambou, alias Xanax la guerrière, suivie par près de 15000 abonnés et lue régulièrement par bien plus encore de twittas et twittos, s'est éteinte le 28 mars 2023. Arrivée sur le réseau social fin 2014, elle s'y était démarquée par son esprit, sa bienveillance, et une érudition aussi solide que dénuée d'ostentation ou d'arrogance. Puis le cancer avait fait irruption dans vie et elle avait, avec détermination et humour, témoigné de son combat sur Twitter, tout en continuant à parler de ce qui rend la vie digne d'intérêt: l'amitié, la solidarité, la vocation, les chats, les fleurs, le refus des injustices et des préjugés... Dans «la vraie vie» Xanax s'appelait Julie Mazaleigue-Labaste, elle était historienne et philosophe de la médecine mentale et de la sexualité, chargée de recherche au CNRS. Ce dont elle ne se cachait pas plus qu'elle n'en faisait lourdement état lorsqu'elle s'exprimait sur Twitter. Après l'annonce de sa mort, certains de ses proches ont lancé le #JucheeCommeJamais et invité ceux qui le souhaitaient à lui rendre un dernier hommage. Ont alors afflué des milliers de messages, de témoignages, assortis souvent de photos ou de dessins sur des thèmes qui lui étaient chers et des conversations se sont nouées entre ceux qui avaient connu Julie et ceux à qui Xanax avait insufflé courage, curiosité intellectuelle. Même dans l'absence, la guerrière a accompli un tour de force: nous rappeler que Twitter peut encore être autre chose qu'un octogone fangeux et devenir, plus encore qu'un «réseau social», une communauté où il y a encore place pour un peu d'amour, de dignité et de fraternité. ■

Elisabeth MILLELIRI



Celine Extenso  
@Celinextenso

Ce soir @Kinkybambou s'en est allée, doucement, sans souffrance. Entourée de ses proches et de tout notre amour. Quelle chance et quelle joie de l'avoir connue. Elle n'était pas une leçon de vie, elle était une amie incroyable. ❤️



Duprat Annie @DupratA · 28 mars

La délicatesse de @kinkybambou qui demandait ds l'un de ses tout derniers tweets "n'écrivez pas pce que je ne pourrai pas vs répondre et qu'avoir des messages sans réponse c'est pas agréable". Déchirant.



Wunderbarcarole @wunderbarcarole · 4 avr.

Une Nana pas comme les autres..... Qui m'a fait aimer Twitter avec ses réflexions douces amères, son ironie et son œil acéré. Tu vas grave nous manquer, Julie @kinkybambou #JucheeCommeJamais



Moineau en grève @TiteMoineau · 4 avr.

V'là qu'à force que je like les messages sur #JucheeCommeJamais, Twitter me prend pour un bot !

L'oiseau bleu n'a pas l'habitude de voir autant d'amour déferler dans ses tuyaux.



vedeka @vedeka · 23h

mes mots sont faibles pour décrire ce que l'intelligence, l'audace, la classe et l'humour de @kinkybambou ont nourri . Suis très touchée par la tendance #JucheeCommeJamais : impression de tenir la main avec des milliers de personnes.



Les chevreuils arméniens @LChevreuils · 4 avr.

L'hommage à @kinkybambou est la tendance majeure sur Twitter. C'est à la fois complètement dérisoire et profondément émouvant. Je pense que ça l'aurait fait bien rigoler, mais au fond, je n'en sais rien. En tout cas, ça m'émeut beaucoup. #JucheeCommeJamais



Johannes Herrmann (Phylloscopus) @Taigasangare · 4h

Le lien humain révélé par #JucheeCommeJamais autour de @kinkybambou montre aussi que Twitter n'est pas le "caniveau" qu'on décrit trop souvent. Il peut aussi bien être une rivière vivifiante. Le déversement de saleté n'a rien d'inexorable. On peut faire autrement.

### HUMEUR

## Le maître et Babeth

Le maître dit à Babeth: «Allez à l'Assemblée avec mes dociles disciples, et annoncez ma décision. Ensuite, mettez-vous à l'abri, car mon choix assumé va faire pleuvoir reproches, colères et violences dans les villes et campagnes.»

Babeth exécuta tout ce que son maître lui avait ordonné. Et comme il l'avait prédit, la foudre du peuple s'abattit sur chaque parcelle du royaume de France. De longs cortèges défilèrent au son des sifflets et autres phrases incendiaires. De grands mouvements de grève se formèrent pour paralyser les transports, pour interdire l'accès de sites stratégiques. Dans les rues, jonchées de signes visibles d'une surconsommation, les affrontements se multiplièrent.

Mais le maître ne voulut rien entendre. Pas une oreille attentive pour écouter le désespoir d'une femme de ménage aux yeux rougis par la fatigue due à des nuits de travail à se contorsionner pour nettoyer bureaux et sols en un minimum de temps. Pas un seul geste pour reconforter une infirmière qui enchaîne nuits de garde et heures supplémentaires dans son hôpital au bord de l'asphyxie. Pas une seule parole de considération pour un ouvrier qui, depuis l'âge de 16 ans, abîme son corps, courbe le dos pour creuser des tranchées, pour construire des murs de béton.

Cela dura un temps, trop long. La violence des éléments de langage se heurta à celle des mots de la rue. Le maître, protégé dans son palais doré et loin de la vie de plus en plus difficile du peuple, constata cependant, que son image d'homme en marche s'altérait. Son arrogance, qui un temps pouvait paraître comme une détermination sans faille, attrista, fatigua ou apeura au-delà des frontières. Alors, le maître demanda à Babeth de recevoir des représentants du peuple et de faire mine d'être affectée, de simuler l'empathie.

Babeth s'exécuta encore une fois, mais contrairement aux attentes du maître, elle fit preuve de contrition. Elle tint compte des demandes et alertes des représentants. Le maître apprenant cela devint fou de rage. Fou tout court. Il renvoya Babeth et ses disciples. Il dissolut l'Assemblée. Il démissionna. Le peuple se chercha un nouveau maître. Il ne le trouva pas. C'est alors qu'une femme se présenta devant lui... Personne ne sut ce qu'il advint de ce royaume. Il paraîtrait que la fin de cette histoire se trouve au fond d'une méga-bassine... ■ Dominique PIETRI



CLIMAT

# CHAUD DEVANT!

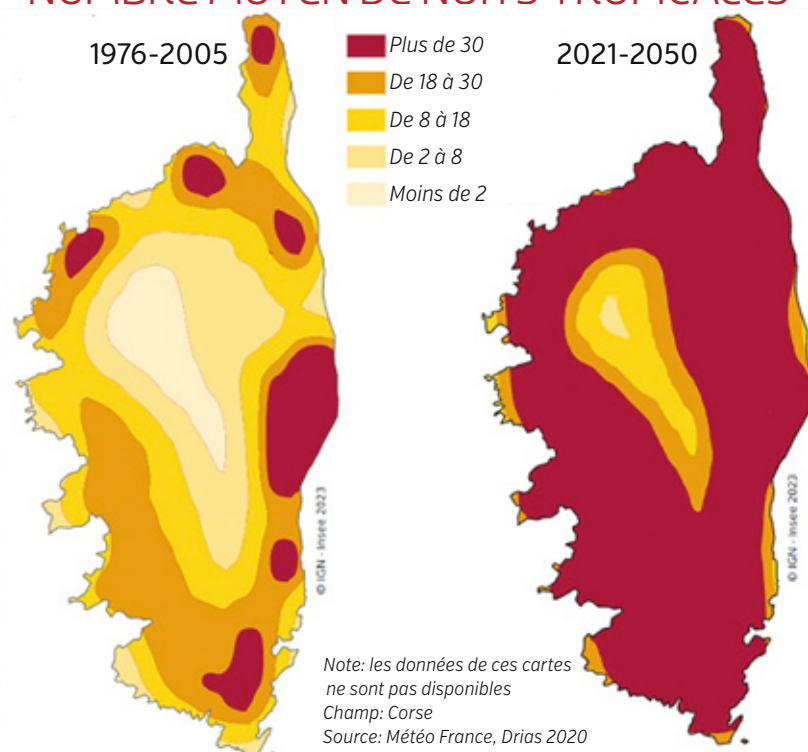
*Selon les simulations climatiques les plus récentes, lors des étés des trois prochaines décennies, le nombre de journées et de nuits anormalement chaudes devrait augmenter sensiblement.*

*La Corse serait alors trois fois plus exposée aux nuits tropicales qu'elle ne l'était entre 1976 et 2005.*

*La multiplication des anomalies de chaleur, diurne ou nocturne, d'ici 2050 se traduirait alors par une augmentation des risques sanitaires et pourrait avoir des répercussions négatives sur certains secteurs économiques.*

## NOMBRE MOYEN DE NUITS TROPICALES

*Subir une journée, voire une nuit, anormalement chaude ne constitue pas en soi un phénomène à risque. En revanche, leur succession et leur multiplication conduisent à la survenue d'épisodes critiques de canicule*



**N**ous aspirions au changement? Nous risquons fort d'être servis. Peut-être même au delà de nos espérances. Mais sans doute pas de la manière dont nous le voulions. Les simulations climatiques les plus récentes confirment en effet que dans les trente prochaines années, le nombre de journées mais aussi de nuits d'été anormalement chaudes augmentera sensiblement. Une grande partie du territoire métropolitain, regroupant actuellement près de 80 % de la population, subira ainsi entre 16 et 29 journées anormalement chaudes durant les mois de juin, juillet et août alors qu'au cours de la période 1976-2005 elle était exposée à moins de 16 journées anormalement chaudes. D'aucuns objecteront qu'il n'y a rien de plus banal que la chaleur en été, en particulier le jour, et qu'il suffit de prendre son mal en patience en attendant le répit nocturne. Effectivement, les baisses nocturnes de température permettent aux organismes de mieux supporter les fortes chaleurs le jour, notamment pour les personnes âgées ou les jeunes enfants. Et subir une journée, voire une nuit, anormalement chaude ne constitue pas en soi un phénomène à risque. En revanche, leur succession et leur multiplication conduisent à la survenue d'épisodes critiques de canicule. Et c'est précisément le scénario qui se profile: une augmentation du nombre de nuits dites «tropicales», c'est-à-dire de nuits au cours desquelles la température reste toujours supérieure à 20 °C. Certains territoires connaîtront jusqu'à 19 nuits anormalement chaudes, alors que le maximum était de 7 sur la période 1976-2005.

À l'heure actuelle, indique l'Insee, selon les données 2020 du programme Drias\* 9,3 millions de personnes résident dans les territoires métropolitains où les anomalies de chaleur en journée seront les plus fréquentes (plus de 20 jours par été). Elles représentent 14 % de la population de France métropolitaine, soit un habitant sur sept. En particulier, 68 % des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes et 47 % de ceux de Bourgogne-Franche-Comté seront exposés à plus de 20 journées anormalement chaudes l'été alors qu'au cours de la période 1976-2005, aucun habitant n'était exposé à de telles anomalies. Il en sera de même pour 20 % des habitants d'Occitanie (principalement dans le Lot, l'Aveyron, le Tarn et le Tarn-et-Garonne), 14 % dans le Grand Est (Aube et

Vosges) et 13 % en Nouvelle-Aquitaine (Creuse, Corrèze et Haute-Vienne). En ce qui concerne les départements français d'outre-mer, où Météo-France a constaté une hausse des températures moyennes au cours des cinquante dernières années (notamment à La Réunion) et une accentuation significative du réchauffement depuis les années 2000; les projections indiquent une poursuite du réchauffement au XXI<sup>e</sup> siècle, quel que soit le scénario d'émissions de gaz à effet de serre retenu. Et si les épisodes de fortes chaleurs y sont actuellement moins accentués en température, ils durent en revanche plus longtemps.

Si l'ensemble des littoraux est moins concerné par ces anomalies de chaleur, le littoral méditerranéen, déjà soumis aux températures moyennes nocturnes les plus élevées de France métropolitaine, est cependant le territoire le plus exposé aux températures les plus élevées. C'est le cas de la Corse où, déjà, les températures normales de référence relevées étaient déjà plus élevées que dans le reste de la France métropolitaine. Ainsi d'ici 2050, l'île devrait connaître une multiplication des nuits tropicales: les deux tiers du territoire insulaire seraient exposés à plus de trente nuits tropicales en moyenne en été, soit une part trois fois plus importante que celle observée sur la période de référence 1976-2005, alors qu'un quinzième de tout le territoire métropolitain serait concerné par une telle exposition aux nuits tropicales. Neuf résidents corses sur dix connaîtraient à l'avenir plus de trente nuits tropicales. Cela étant, la Corse est censée bénéficier de l'effet modérateur du bord de mer sur la hausse des températures et la majorité de sa population se concentre sur les zones littorales, en principe plus tempérées et mieux ventilées, tandis que dans les autres régions de France métropolitaine, la population se positionne aussi à l'intérieur des terres où l'on compterait davantage de journées et de nuits anormalement chaudes. En tenant compte de cette donnée et du fait que, bien avant les années 2000, les températures de saison y étaient déjà plus élevées, l'amplitude du réchauffement climatique ainsi que la part de la population qui subirait des changements importants y apparaissent donc moins conséquents que dans l'Hexagone. Ainsi, au regard de ces seules données, d'ici à 2050, un habitant de la Corse sur dix devrait

## LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Apparue vers le milieu du xx<sup>e</sup> siècle, l'expression « îlot de chaleur urbain » (ICU) fait référence à un phénomène d'élévation de température localisée en milieu urbain par rapport aux zones rurales voisines. Provoqués par les activités humaines, l'urbanisation et plus généralement l'artificialisation des sols, des micro-climats artificiels se forment et peuvent aggraver les phénomènes de canicule, en particulier la nuit, les élévations de température pouvant atteindre 10° de plus que dans les zones rurales ou boisées environnantes. Le jour, des matériaux tels que la pierre, la brique, l'asphalte ou le béton emmagasinent la chaleur, qui est ensuite libérée dans l'atmosphère la nuit sous forme de rayonnement infrarouge, ne permettant pas à l'air de se rafraîchir convenablement. Dans une moindre mesure, l'air chaud relâché par les climatisations contribue lui aussi à l'élévation de la température. La hauteur et la densité des surfaces bâties vont également concourir à l'élévation de la température. Les ICU augmentent ainsi le nombre de nuits tropicales, durant lesquelles l'organisme ne parvient pas à récupérer des effets de la chaleur de la journée. ■

*Sur la question du logement, il s'avère que les personnes les plus modestes sont les plus vulnérables face aux fortes chaleurs: les logements des 20 % les plus modestes ont plus souvent une mauvaise performance énergétique*

supporter au moins seize journées anormalement chaudes en été, contre huit habitants sur dix au niveau national et deux habitants sur dix seraient concernés par au moins huit nuits anormalement chaudes, contre six habitants sur dix dans l'Hexagone. Toutefois, les modélisations climatiques sur lesquelles se basent ces prévisions ne prennent pas en compte l'effet localisé des îlots de chaleur urbains. Sur des territoires très urbanisés et artificialisés, comme Ajaccio, Bastia, ou encore Porto-Vecchio\*\*, ces îlots, malgré l'effet censément régulateur du littoral, pourraient aggraver les fortes chaleurs de façon notable.

Par ailleurs, comme au niveau national, les espaces intérieurs de basse montagne insulaire (moins de 1000 mètres d'altitude) seraient davantage soumis à des températures anormalement élevées. Les pourtours des massifs montagneux d'Évisa à Zonza seraient les plus exposés mais la population serait aussi soumise à plus de seize journées anormalement chaudes dans les villages de Castagniccia et du centre Corse. Or les zones les plus sujettes aux anomalies de chaleur sont aussi celles où les personnes âgées sont davantage présentes au sein de la population. Elles seraient de ce fait encore davantage exposées aux anomalies de chaleur.

L'augmentation des épisodes de forte chaleur pose également la question de l'adaptation des bâtiments, qu'ils soient à usage d'habitation, de travail mais aussi scolaires, préscolaires et péri-scolaires. Sur la question du logement, il s'avère que les personnes les plus modestes sont les plus vulnérables face aux fortes chaleurs: les logements des 20 % les plus modestes ont plus souvent une mauvaise performance énergétique, en partie à cause d'une moins bonne isolation, et ces ménages sont aussi moins nombreux à engager des dépenses de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement (dont ils sont très rarement propriétaires) au changement climatique [isolation, climatisation]. Or en Corse, la pauvreté est plus élevée qu'en moyenne métropolitaine et

elle touche davantage les personnes âgées, plus vulnérables aux épisodes de chaleur. En France métropolitaine, il y aurait actuellement 1180 000 personnes pauvres (soit 13 % d'entre elles) qui résident dans un territoire parmi les plus exposés aux chaleurs inhabituelles en journée, dont 510 000 personnes (soit 6 % des personnes pauvres) vivant dans des territoires qui, de surcroît, sont les plus exposés aux anomalies de chaleur nocturnes.

De plus, l'augmentation des anomalies estivales risque d'avoir des répercussions sur plusieurs secteurs économiques, notamment pour ceux dont les travailleurs, travaillant en extérieur, sont plus particulièrement exposés à la chaleur. C'est le cas pour l'agriculture, et ce d'autant que les territoires de Corse les plus exposés aux hausses de températures correspondent à des zones agricoles. De ce fait, les risques phytosanitaires pourraient augmenter pour l'agriculture locale déjà en butte à des périodes de sécheresse plus longues. Également très concerné, le secteur de la construction qui, en 2019, comptait en Corse 8 900 emplois occupés, soit 14 % de l'emploi salarié régional. Enfin, se pose la question du tourisme étroitement liée à celle du calibrage des politiques de prévention et de leur adéquation à la population concernée. En 2019, 56 millions de nuitées touristiques -soit 18 % de la fréquentation estivale en France métropolitaine ont été enregistrées sur le littoral méditerranéen français- où les températures de référence sont parmi les plus élevées. La Corse, quant à elle, voit sa population doubler au cœur de la saison estivale et en 2021, cinq millions de passagers y avaient transité entre mars et octobre. Aussi, la population exposée aux journées anormalement chaudes s'y avère-t-elle bien plus nombreuse; de surcroît, une partie de ces estivants sont peu voire pas habitués aux températures élevées du sud-est de la France. Ces changements climatiques sont donc susceptibles d'avoir un impact sur la fréquentation touristique dans certaines zones ou dans certains types d'hébergements. ■ AN

\*Drias: ce programme, qui associe Météo France, l'Institut Pierre Simon Laplace et le Centre européen de recherche et de formation avancée en calcul scientifique (Cerfacs), a pour vocation de mettre à disposition des projections climatiques régionalisées réalisées dans les laboratoires français de modélisation du climat.

\*\*selon l'Observatoire de l'artificialisation, Porto-Vecchio a consommé 3 034 197 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces entre 2009 et 2021 et plus de 1934 m<sup>2</sup> supplémentaire par habitant entre 2013 et 2018.

Sources: Insee Flash Corse N° 76, Insee première N° 1918, Drias, Portail de l'artificialisation, CNRS

## PERFORMANCE

**Sonny (le fiston)**

**Originaire de Ljubljana**, la plus grande ville de Slovénie, Nataša Živković est interprète et chorégraphe. Son parcours alterne collaborations artistiques et performances en solo dans lesquelles elle se concentre sur les questions relatives à l'intimité, aux liens familiaux, au genre et aux différences de genre. Avec *Sonny* (le fiston), Nataša Živković se livre à «*une tentative de recherche anthropologique sous une forme performative*» basée des images et des histoires des «*vierges jurées*» de certaines régions de l'Albanie, du Monténégro, ou du Kosovo. Ce phénomène social, découvert après la chute du communisme et actuellement en voie de disparition, l'a fascinée. Appelées *burneshe* (féminisation de *burra*, «*homme*» en albanais) en Albanie, les vierges jurées sont des femmes qui, pour des raisons diverses, comme l'absence d'héritier mâle dans la fratrie, le refus d'un mariage arrangé ou pour mener une vie indépendante, ont choisi de devenir, au prix d'un vœu de virginité et de célibat, des hommes. Du moins du point de vue social car le fait n'a aucun rapport avec une sexualité lesbienne ou une transformation physique : elles vivent vêtues en hommes et adoptent un mode de vie et des comportements qui sont censément ceux des hommes. Tout au long de sa performance, Nataša Živković fait se transformer son corps, le faisant évoluer vers l'hermaphrodite. La distinction du genre s'efface et crée un être qui ne s'adapte pas aux conventions extérieures, mais veut construire sa propre nature et s'émanciper de la tradition, des idéologies et des règles créées par et pour des hommes.

Les 8 avril (21h) et 9 avril (17h) 2023. Fabrique de théâtre, Bastia. [04 95 39 0165](tel:0495390165) & <http://www.theatrealibi.fr>

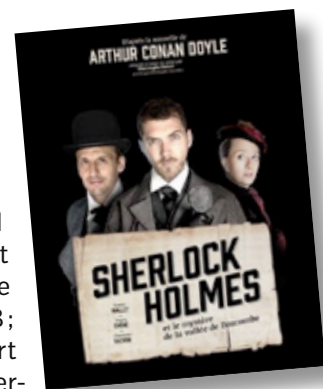


## THÉÂTRE

**Sherlock Holmes et le mystère de la vallée de Boscombe**

**The Boscombe Valley Mystery** est une des 56 nouvelles d'Arthur Conan Doyle mettant en scène le détective Sherlock Holmes. Elle fut publiée pour la première fois dans la revue britannique Strand Magazine en octobre 1891, puis en 1992 dans un recueil. Dès 1912, elle faisait l'objet d'un film et a plusieurs fois été adaptée pour le petit écran. En revanche, il aura fallu attendre 2017 pour qu'elle soit portée à la scène par Christophe Delort et Christophe Auzolles. L'action se situe en juin 1888 ; au Val Boscombe, dans le Herefordshire, le corps d'un fermier aisé, Charles McCarthy, est découvert près d'un étang. Le meurtre est signalé par son fils, James, avec lequel il avait eu une violente altercation peu auparavant et l'inspecteur Lestrade, de Scotland Yard est très vite convaincu que le jeune homme est coupable. Mais Miss Turner, voisine et amie d'enfance de James, insiste pour que Sherlock Holmes vienne enquêter et l'innocenter. Jouée sans interruption depuis sa création, la pièce est portée par trois comédiens qui se partagent neuf rôles.

Le 14 avril, 20h 30. Spaziu culturale Carlu Rocchi, Biguglia. [04 95 34 86 95](tel:0495348695) & [www.biguglia.fr/espace-culture/](http://www.biguglia.fr/espace-culture/)



## MIME

**Play war**

**Fondée en 2014** à l'initiative de deux artistes comédiens mimes, Adrien Fournier et Alexandre Finck, la Compagnie Discrète propose des spectacles reposant sur un mélange de mime, de clown, de théâtre corporel et de références aux cartoons. «*Nous voulons toucher le public, un public que nous désirons le plus large possible, en dénonçant les absurdités du monde qui nous entoure sans pour autant les pointer du doigt, mais en dévoilant la poésie contemporaine cachée dans nos vies quotidiennes. Nous nous inscrivons dans notre société moderne. Nous voulons raconter des histoires dans ce contexte, des histoires qui nous parlent, qui font réfléchir, qui nous amènent à nous interroger sur la façon de voir le monde, et surtout qui nous font rire. Le rire est notre plus grande force.*» Créé en 2017, *Play War* met en scène deux soldats, catapultés en pleine jungle vietnamienne. Mais si leurs intentions sont héroïques, ils ne sont pas toujours adroits ni bien inspirés. Complètement dépassés par les événements, ils progressent tant bien que mal, enchaînant les gaffes tout au long d'une expédition hasardeuse où l'imprévu guette derrière chaque buisson. Une sorte d'hommage, expliquent Adrien Fournier et Alexandre Finck, «*à notre enfance qui est nourrie du cinéma américain, hollywoodien. Tous ces films d'aventures, d'action, de guerres. Tous ces films qui nous ont fait rêver petits. Et oui on peut rêver sur le thème de la guerre! Il faut rêver la guerre, il faut rire, pleurer, vivre. Montrer qu'on est vivant surtout dans un contexte de mort. Car si elle est horrible, abominable, elle est tout de même un fantastique révélateur de l'humain, des comportements et des émotions humaines. Un hommage donc à toute cette matière cinématographique qui nous donnait envie de jouer, d'imaginer, de partir à l'aventure. C'est cela que nous avons voulu pour cette création, vivre une aventure, faire vivre une aventure au public, comme quand nous étions petits*». Sans un mot, dans un univers sonore et graphique qui rappelle les dessins animés de Tex Avery, ils donnent à voir deux soldats qui ne sont au fond que des gamins grandis trop vite et qui, confrontés aux horreurs de la guerre, tentent de comprendre l'inhumain. Pour tout public, à partir de 7 ans.

Le 15 avril 2023, 20h 30. L'Aghja, Ajaccio. [04 95 20 41 15](tel:0495204115) & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)







## CREATION SOCIETE

N° 01

### SURELLE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Cours Napoléon  
Impasse Ettori, 20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio [20137] du 24 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : SURELLE  
**Siège** : Cours Napoléon, Impasse Ettori, 20137 Porto-Vecchio  
**Durée** : 99 ans  
**Capital** : 2000 euros  
**Objet** : Création, achat, vente, location, exploitation et gestion de tous fonds de commerce de vente d'articles de souvenirs, de décoration, bougies, bijoux fantaisie et de prêt-à-porter.  
**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : Melle Nicole, Catherine FANCELLU, demeurant 20, Lotissement Monticellu, 20137 Porto-Vecchio.  
**Directeur général** : Mme Madeleine IUDICA, née FANCELLU, demeurant Lotissement U Monticellu, 20137 Porto-Vecchio.  
**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20] du 28 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : BATISTA  
**Siège** : 35, Terrasses de Cardo, 20200 Bastia  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 1.000 euros  
**Objet** : L'acquisition, la gestion et la location de tous biens immobiliers, - La négoce de tous biens immobiliers.  
**Transmission des actions** :  
**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : Monsieur Jean-Marc PETTINATO, demeurant 35, Terrasses de Cardo, 20200 Bastia  
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.



### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 2 février 2023, à Bastia.  
**Dénomination** : MTC.  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.  
**Siège social** : 7, Bd Wilson, Maison Millie, 20260 Calvi.  
**Objet** : Création, acquisition, prise en location gérance de tout fonds de commerce de bar, restaurant, snack, crêperie, glacier, grill, salon de thé, petite restauration avec ou sans vente à emporter, événements et manifestations..  
**Durée de la société** : 99 année(s).  
**Capital social fixe** : 1000 euros divisés en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.  
**Cession d'actions et agrément** : DISPOSITIONS COMMUNES APPLICABLES AUX CSSIONS D'CTIONS [EN CAS DE PERTE DU CARACTERE UNIPERSONNEL].  
**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Dans les conditions statutaires et légales.  
**Ont été nommés** :  
**Président** : Monsieur Jean Baptiste Seralta, 7, Bd Wilson, Maison Millie, 20260 Calvi.  
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 04

### OFFSHORE MEDITERRANEE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Route de Bonifacio  
20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 24 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : OFFSHORE MEDITERRANEE  
**Siège** : Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio  
**Durée** : 99 ans  
**Capital** : 2000 euros  
**Objet** : Toutes prestations de services en mer, notamment la prévention des échouements, l'assistance et le sauvetage des navires en détresse et la lutte contre la pollution par hydrocarbures ; Achat, vente, location, entretien et réparation de tous engins maritimes motorisés ou non ; Achat et vente de toutes pièces détachées et de tous accessoires se rapportant à l'objet social ainsi que toutes activités annexes ou connexes.  
**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président** : M. Eric, Georges BROTONS, demeurant Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio.  
**Directeurs généraux** : Melle Estelle, Marie, Françoise BROTONS et Mme Maria FAVARD demeurant ensemble Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio  
**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05



### SCP MAMELLI

Notaires  
20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00  
scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 31 mars 2023, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale** : Duprat Immo  
**Siège social** : BASTIA [20200] - 15, avenue San Gaetano - Le Sémaphore - Appartement 20.  
**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia  
**Objet social** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers.  
**Capital social** : 2.000,00 euros  
**Gérants** : Monsieur Guillaume DUPRAT et Madame Sandra LILLAZ, demeurant à Bastia - 15, avenue San Gaetano - Le Sémaphore - Appartement 20.  
Les cessions de parts sont libres entre associés, ascendants ou descendants d'eux.

Pour avis, Le Notaire.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/03/2023, il a été constitué une SAS dénommée : CALINS  
**Siège social** : 14, rue Napoléon, 20200 BASTIA  
**Capital** : 5000 €  
**Objet social** : La vente, sur place et à emporter, de yaourts glacés et de cafés, snack, salon de thé, pâtisserie, boulangerie, glacier, brasserie. La vente de boissons à consommer sur place ou à emporter  
**Président** : M Lamberti Philippe demeurant Domaine Nausicaa, Lido de la Marana, 20290 BORGO élu pour une durée illimitée.  
**Directeur Général** : Mme Fangeat Corinne demeurant Avenue de Borgo, Résidence Revinco, bât C2, 20290 BORGO.  
**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
**Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : SAS "U SCALU DI SANTA-SEVERA"  
**Siège** : Hameau de Santa Severa - 20228 Luri  
**Objet** : Vulcanisation - Vente d'accessoires, pneus et pièces détachées - Mécanique générale  
**Durée** : 99 années  
**Capital** : 1000 euros  
**Président** : Madame Claudia FANTOZZI demeurant Hameau de Castello - 20228 Luri  
**Immatriculation** : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 08



### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 30 mars 2023, à Furiani.  
**Dénomination** : MANON.  
**Forme** : Société Civile Immobilière.  
**Siège social** : 58, Montée des Aloès - Les Collines II - 20600 Furiani.  
**Objet** : Acquisition de bien immobilier, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et tout autre immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.  
**Durée de la société** : 99 année(s).  
**Capital social fixe** : 100 euros  
**Montant des apports en numéraire** : 100 euros.  
**Cession de parts et agrément** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendant ou descendant des associés, même si le conjoint, partenaire pacé, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.  
**Elles ne peuvent être cédées** à des tiers non associés autre que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément.  
**Gérant** : Madame Véronique LOUBATIERES, demeurant 58, Montée des Aloès - Les Collines II - 20600 Furiani.  
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mars 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
**Dénomination sociale** : SILEX  
**Durée** : 99 ans  
**Siège social** : 39, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio  
**Capital social** : 100 €  
**Objet** : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur  
**Gérant** : Mr FELIX Séverin demeurant 9, avenue Impératrice Eugénie, résidence Les Pins, Bât.B, 20000 Ajaccio  
**Immatriculation** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : SARL " ISULA TRAVAUX PUBLICS "  
**Siège** : 35, Rue Saint André - 20620 Biguglia  
**Objet** : Les installations électriques, la maintenance d'installation électriques ; tous travaux de construction, destruction, et d'aménagements nécessaires à l'installation ou à la maintenance des installations électriques, tous travaux de terrassement, la location de matériel avec chauffeur  
**Durée** : 99 années  
**Capital** : 500 Euros  
**Gérance** : Monsieur FREXNICHE Blas demeurant 35, Rue Saint André - 20620 Biguglia  
**Immatriculation** : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 11



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 06 Mars 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale : « FELICITA »

Siège Social : OLETTA [20232] - Piazza di a Madona.

Capital social : 1.000,00 €.

Objet : Loueur en meublés.

Président : La société « LE K » société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1.000 €, ayant son siège social à PARIS [75011], 14, Rue Crespini du Gast, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 520 549 171, représentée par Monsieur Mathieu, Jean- Louis, Joseph-Antoine PIAZZA-ALESSANDRINI demeurant à OLETTA [20232], Piazza di a Madona.

Directeur général : La société « MAIO » société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1.000 €, ayant son siège social à PARIS [75011], 14, Rue Crespini du Gast, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 850 077 298, représentée par Madame Murielle PIAZZA-ALESSANDRINI.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 12



## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Rémi VAILLEAU, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LASALLE [Gard], Quartier Fabrèguette, le 30 juillet 2019, publié et enregistré le 20/08/2019, au SPFE de AJACCIO, volume 2019P, numéro 6140 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI AVA. Le siège social est fixé à : AJACCIO [20000], 9001, avenue Eugène Macchini. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS [580.000,00 EUR].

Les apports sont en numéraires intégralement libérés et en nature

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les premiers gérants de la société sont :

Mme Catherine BOZZI épouse MARQUIS, et Monsieur Henry MARQUIS, demeurant ensemble à AJACCIO [20000], Place de Gaulle, Immeuble Diamant I, Bâtiment B. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 13



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 2 mars 2023, il a été constitué une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES FORGES

Siège social : Borgo [20290] - 256, Strada-Vecchia - Valrose.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers.

Capital social : 60.000,00 euros

Gérant : Monsieur Pierre-Albert FUSSELLA, demeurant à BASTIA [20200], 2 rue Miot.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé.

Pour avis,  
Le Notaire.

N° 14

## PGP

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège social : 8, Rue Maréchal Ornano

20000 Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 Mars 2023, à AJACCIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PGP

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : L'acquisition par tous moyens, la détention, la gestion de valeurs mobilières et parts sociales, en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, cotées ou non, et plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant de près ou de loin à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. L'activité de conseil, management, stratégie de développement.

Siège social : 8, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 500 euros

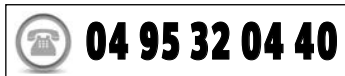
Président : Monsieur POGGI Paul, Gilles, Né le 10 Mai 1995 à Ajaccio [20], demeurant à Ajaccio [Corse-du-Sud] 8, Rue Maréchal Ornano,

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,



N° 15



## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SCEA DOMAINE OLTREMONTI

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole

CAPITAL : 146000 euros

SIEGE : Lieu-dit Tristani - 20230 Linguizetta

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

DUREE : 99 années

GERANT : Madame Emilie BOREL, demeurant Lieu-dit Tristani - 20230 Linguizetta

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mars 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale : ANTOINE FELIX

Durée : 99 ans

Siège social : 39, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Capital social : 45.560 €

Objet : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Gérant : Mr FELIX Antoine demeurant Piantuleddu, 20112 Altagné

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Gérant.

N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 16 janvier 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PYTHEAS,

SIEGE SOCIAL : Route Mare E Sole, 20166 Pietrosella

OBJET : Les activités de restauration, restauration rapide, snack, glacier, crêperie, glacier, traiteur, réception, organisation événementielle, service de boissons à table en accompagnement des repas, presse, librairie, papèterie, loto, Française des Jeux, cadeaux, souvenirs, confiserie, point relais-colis, PMU.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

PRÉSIDENT : Monsieur David PINELLI, demeurant Résidence U Piopu, Route d'Alata, 20090 Ajaccio [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'associés à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

N° 18

## LGA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Sainte Lucie

Bât 6 - Chemin de Sainte Lucie

20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 mars 2023 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LGA

Siège : Résidence Sainte Lucie, Bât 6, Chemin de Sainte Lucie, 20200 Bastia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 1000 euros

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Monsieur Jean-Charles LINTINGRE - Architecte HMONP - demeurant Résidence Sainte Lucie - Bât 6 - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO [20000] du 04/04/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSICABLOG

Siège : 8, Chemin des Cyprés, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 4.000 Euros

Objet : La communication et la promotion d'établissements privés ou publics situés en Corse dans différents secteurs d'activités : commerce, tourisme, artisanat, sport, hébergement, patrimoine et culture.

Usage et recours à tout support de communication numérique, écrit ou radio et généralement tout moyen de communication contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Christelle BOLZAN (épouse CESARI), demeurant à Eccica-Suarella [20117], Lieu-dit Murella.

Directeur Général : Monsieur Stéphane, Olivier MOUSSET, demeurant à Grosseto-Prugna [20166], Route du Fort, Porticcio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Présidente.

## MODIFICATION GERANT

N° 20

### ORAZZI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 45.734,71 euros  
Siège social : Boulevard Sampiero  
20000 Ajaccio  
045 820 016 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a pris acte de la fin du mandat de Co-gérant de Monsieur Jean-Baptiste CASTELLANI, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

### SCI ANCIAN

SCI au capital de 12.000 euros  
Siège : Borgo - Porettonne - 20290  
RCS 321 251 191

### CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 01/03/2023 à Borgo, M. Ancian Stéphane, demeurant à Impasse des Cerisiers, 20290 Borgo, a été nommé en qualité de Gérant de la société à compter du 01/03/2023, en remplacement de M. Ancian Robert (Décédé). Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS de Bastia.

Pour avis,

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 22

### BICCHIERAY SERVICES

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : 22, les Alizes  
20260 Calvi  
R.C.S. Bastia 825 321 193

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, le Président de la société par actions simplifiée BICCHIERAY SERVICES, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 22, les Alizes, 20260 CALVI au RESIDENCE CASA-VECCHIA, BATIMENT B, 20260 CALVI à compter du 31 mars 2023 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 23

### MOKA CAFE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : 30, Allées des Myrtes  
Isolella, Ghatone, 20166 Pietrosella  
918 219 528 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, le Président de la société par actions simplifiée MOKA CAFE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 30, Allées des Myrtes, Isolella, Ghatone, 20166 PIETROSELLA au 43, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO à compter du 31/03/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 24

Dénomination sociale :  
**MARIAGGI  
et FAZAI-CODACCIONI**  
Forme : SELARL  
Siège social : 1, rue Général Fiorella  
20000 Ajaccio  
Capital social : 1000 Euros  
Numéro SIREN :  
834 547 655 RCS d'Ajaccio

### AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 JUIN 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était à 1, rue Général Fiorella à AJACCIO à l'adresse suivante 9, Cours Jean NICOLI - 20090 AJACCIO, L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 25

### SCI AF

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Chez M. BENIELLI Paul  
Les Collines du Salario  
Le Colisée C2 - 20000 Ajaccio  
450 020 730 R.C.S Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 01 janvier 2023, de : Chez M. BENIELLI Paul - Les Collines du Salario, Le Colisée C2 - 20000 AJACCIO.
- A : Résidence Aiacciu Bellu - Bâtiment B - Aspretto - 20090 AJACCIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 26

### BATI-VALINCO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : rue Jean Pandolfi  
20110 Propriano  
RCS Ajaccio 890 069 131

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 22 Décembre 2022, il a été décidé :

- de transformer la Société actuellement sous forme SAS en Société à Responsabilité Limitée [SARL].
- de nommer M. Sergio PEREIRA gérant de la Société, habitant FOCE, 20110 VIGGIANELLO.
- de transférer le siège social à ZAE de Tralavettu, 20110 PROPRIANO.

- d'augmenter le capital social de 1000 euros à 5000 euros par incorporation de créance - compte courant d'associé, avec la création de 40 parts sociales de 100 euros de nominal, soit une augmentation de capital de 4000 euros.
- de modifier en conséquence les articles 1, 3, 4 et 7 des statuts.

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 27

**EVA**  
Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social :  
Centre Commercial Hyper U  
20213 Folelli  
819 364 928 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 7 mars 2023, il résulte que :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 07/03/2023, par l'exercice des activités suivantes : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement, la création et l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce ayant pour objet la télésurveillance, la maintenance de tout système électrique, électronique, radio, wifi ainsi que la sécurité des biens et des personnes. Et Généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement Toutes prestations d'expertises et de diagnostics se rapportant directement ou indirectement à la sécurité des bâtiments. Toutes prestations de services, conseils, étude en faveur des sociétés ou entreprises sur les plans administratif, technique, commerciale, financier ou autres..

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

La société a pour objet : Vente de prêt à porter féminin, enfants, chaussures, maillots de bain, accessoire, achat et revente de vêtements de créateurs.

\* Nouvelle mention :

La société a pour objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement, la création et l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce ayant pour objet la télésurveillance, la maintenance de tout système électrique, électronique, radio, wifi ainsi que la sécurité des biens et des personnes.

Et Généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement Toutes prestations d'expertises et de diagnostics se rapportant directement ou indirectement à la sécurité des bâtiments. Toutes prestations de services, conseils, étude en faveur des sociétés ou entreprises sur les plans administratif, technique, commerciale, financier ou autres..

- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 07/03/2023, celle suivante : EVA Electronique Vidéo Alarme.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

La dénomination de la société est : EVA.

\* Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : EVA Electronique Vidéo Alarme.

- Le siège social a été modifiée pour adopter, à compter du 07/03/2023, le suivant : BASTIA (Corse), 10, Résidence Le Sémaphore, Route de Cardo.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à FOLELLI (Corse), Centre Commercial Hyper U.

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à BASTIA (Corse), 10, résidence Le Sémaphore, Route de Cardo.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 28

**ANAXA - EXPERTISE,  
AUDIT & CONSEIL**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 300.000 euros  
Siège social : Immeuble Ivoire  
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Suivant décisions en date du 1er mars 2023, prises à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire, il résulte que :

Le capital social a été augmenté de cent mille euros pour être porté de trois cent mille euros (300.000 €) à quatre cent mille euros (400.000 €) par voie d'apports en numéraire et en nature. Monsieur Sylvain VERGAMINI, né le 10 juin 1988 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant à AJACCIO (20900), Immeuble IVOIRE, Route de Mezzavia a été nommé en qualité de Co-Gérant à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence ainsi qu'il suit : Il a été ajouté à l'article 7 : « Suivant décision des associés en date du 13 février 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de CENT MILLE EUROS (100.000) euros au moyen des apports suivants réalisés par Monsieur Sylvain VERGAMINI :

- \* 100 parts sociales représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société à responsabilité limitée VERGAMINI EXPERTISE ET AUDIT [R.C.S AJACCIO 481 176 154], évaluées à la somme de CENT VINGT MILLE (120.000) euros, soit MILLE DEUX CENT (1.200) euros par part apportée ;

- \* Un montant en numéraire s'élevant à QUATRE CENT SOIXANTE MILLE (460.000) euros ;

Valeur totale des apports CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE (580.000) euros, dont QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE (480.000) euros en prime d'apport. »

L'article 8 a été modifié comme suit : « Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS.

Il est divisé en 400 parts sociales de 1.000 euros chacune, entièrement libérées, et réparties comme suit :

- \* Frédéric GALIANI, propriétaire de cent parts sociales numérotées de 1 à 100 ci 100 parts sociales.

- \* Jean-Michel MINICONI, propriétaire de cent parts sociales numérotées de 101 à 200 ci 100 parts sociales.

- \* Stéphanie ROSSI, propriétaire de cent parts sociales numérotées de 201 à 300 ci 100 parts sociales

- \* Sylvain VERGAMINI, propriétaire de cent parts sociales numérotées de 301 à 400 ci 100 parts sociales

Total des parts : 400 parts sociales »  
Le reste de l'article est inchangé.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le gérant.

N° 29

### AVIS

Par assemblée du 31 mars 2023, les associés de la société BRANDIZI IMMOBILIER, SAS au capital de 100.000 €, dont le siège est Rés. Le Clos Saphir, Bât A, route de l'Aéroport, 20290 LUCCIANA [439 415 688 RCS Bastia] ont décidé de nommer Monsieur Ange-Michel DE VITA demeurant Rés Les Vallons de Toga, lieu-dit Brugatola en qualité de nouveau Président en remplacement de la société GROUPE BRANDIZI dont le siège est 8B, avenue de la Violette, 13100 AIX EN PROVENCE [419 967 211 RCS Aix en Provence] qui est nommée Directeur Général.

**LMP DELMAS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 29, All des Lavezzi  
Baie de Santa Giulia  
20137 Porto-Vecchio  
910 725 035 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 31 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité à tous types de restauration notamment traditionnelle ou rapide, sur place ou à emporter et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 31

**SCI ORSU**

Société Civile au capital de 1.000,00 €  
Ayant son siège social à Bastia  
(Haute-Corse) Résidence Bella Toga  
Identifiée sous le numéro Siren  
819356502 RCS Bastia

L'AGE du 1er février 2023 a décidé que la forme de la société est une Société Civile de Construction Vente et sa dénomination sera désormais SCCV Orsu. Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS de Bastia.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 32

**BOUCHERIE CHARCUTERIE  
TRAITEUR PAUL STEPHANE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1 euro  
Siège social : Lieu-dit Fiumicello  
20150 Ota

**AVIS DE LOCATION GERANCE**

La Société Portolaise de Distribution (SOPODI), dont le siège social est situé lieu-dit Costarella Porta, 20150 OTA, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 343 999 355, prise en la personne de son gérant.

A consenti à :

Monsieur Stéphane, Robert PAUL. Né le 18 septembre 1972 à PAIMBOEUF, de nationalité française, demeurant route de la Marine, Casa Fiori, 20150 OTA, agissant au nom et pour le compte de la société BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR PAUL STEPHANE, Société par actions simplifiée au capital de 1 euro, en cours de formation, dont le siège social est sis Lieu-dit Fiumicello, 20150 OTA.

La location-gérance de la branche d'activité de boucherie, charcuterie, traiteur située Lieu-dit Fiumicello, 20150 OTA.

Pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2023, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

L'ensemble des marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce susvisé seront achetées et payées par le locataire-gérant. Il en sera de même de toutes sommes et charges liées à l'exploitation dudit fonds, lesquelles incomberont au locataire-gérant, de manière à ce que le bailleur ne soit nullement inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication, Le locataire-gérant.

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 mars 2023 à CALVI, Monsieur SERGE RICCO, demeurant Route de Calenzana, 20214 Calenzana, immatriculé au greffe Bastia sous le numéro 380372375 a donné en location-gérance à : MTC SASU au capital de 1000 euros, sise 7, Bd Wilson, Maison Millie, 20260 Calvi. Le fonds de commerce Restaurant, débit de boissons sis et exploité 4 sis Quai Landry, 20260 CALVI, sous l'enseigne LE CHALET DU PORT. Pour une durée de 1 année(s), à compter du 1 mars 2023 pour prendre fin le 29 février 2024. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

N° 34

**AVIS**

Suivant acte sous signature privée en date du 03/04/2023 à Corbara, Monsieur Anthony FRANCESCHINI, demeurant Lieu-dit Salicatri, 20256 Corbara, immatriculé au RCS Bastia sous le numéro 523 909 737,

A donné en location-gérance à : Monsieur Yoann GRAZIANI, demeurant Résidence Alpana, Bât E, 20220 L'Ille-Rousse, en cours d'immatriculation au RCS Bastia. Un fonds de commerce de restauration, pizzeria sur place ou à emporter sis Lieu-dit Bodri, 20256 Corbara, à compter du 15/04/2023 et jusqu'au 14/04/2024.

Pour avis,

N° 35

**RESILIATION  
LOCATION GERANCE**

Le contrat de location-gérance de la station-service à l'enseigne Station VITO CAP, sis et exploité : Route du Cap - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO qui avait été consenti par acte S.S.P. en date à Bastia du 30 mars 2022, Par la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, ayant son siège social à PUTEAUX (92800) - Tour FRANKLIN - 100, Terrasse Boieldieu, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 518 094 784 à la Société A.L.S. SAS au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°911 150 407, ayant son siège social chez Sacha 173 - 9 route du Cap - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, prendra fin par résiliation amiable le 31 mars 2023.

N° 36

**INSERTION LEGALE****FIN DE LOCATION-GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 29 novembre 2022, le contrat de location-gérance du fonds de commerce de STATION SERVICE, sis Ponte-Leccia, 20218 MOROSAGLIA, consentie par acte sous signature privée en date à Ponte-Leccia du 1er juin 2010, par : Madame Mariotti Jeannine agissant en qualité de gérante Co-indivisaire de l'Indivision MARIOTTI MATTEI, demeurant Ponte-Leccia, 20218 MOROSAGLIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 322817529.

À : La Société LE RELAIS DU SAN PEDRONE, SARL au capital de 7622.45 euros, ayant son siège social Ponte-Leccia, 20218 MOROSAGLIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 424397073 RCS BASTIA. A pris fin à la date du 29 novembre 2022.

Pour insertions,

**FIN DE LOCATION GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de snack, crêperie, petite et grande restauration sur place et à emporter, boissons sans alcool, sis 1 rue Notre Dame - Place du Donjon - Citadelle, consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 01 mars 2018, par Madame MAINETTI Dominique épouse SUZZARINI, demeurant 20200 BASTIA, Immeuble Le Beaulieu à Pietranera propriétaire dudit fonds, à la Sarl « Museum Café », sise Chez Mr MOLTINO Giovanni - 20200 BASTIA - Résidence « Le Cézanne », appartement 68, rue Marcel PAUL, au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°838 073 823, a pris fin à la date du 1er avril 2023. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière des publications légales par Madame MAINETTI Dominique épouse SUZZARINI à son domicile.

Pour insertion,



N° 38

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 28 mars 2023, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX

A donné en location gérance : à la Société STATION SALDUCCI, SAS au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 950 740 290, dont le siège social est situé Pietranera - 2, Chemin du Cercle - 20200 San Martino di Lota, un fonds de commerce de Station-Service, vente au détail de tous carburants lubrifiants huile de graissage et généralement tous produits de pétrole l'entretien des voitures automobiles, le commerce de tous accessoires, produits alimentaires, objets, marchandises quelconques et l'exécution de tous autres services ayant un rapport avec l'automobiliste ou intéressant les automobilistes ainsi que tous les consommateurs de produits de pétrole à l'enseigne VITO CAP sis et exploité Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, pour une durée de 3 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. A compter du 1er avril 2023.

N° 39

**LOCATION - GERANCE**

Aux termes d'un acte S.S.P en date à Bastia du 1er avril 2023, Madame MAINETTI Dominique épouse SUZZARINI, demeurant 20200 BASTIA, Immeuble Le Beaulieu à Pietranera, a donné en location gérance à la SASU « CHARLOU », au capital de 500 €, sise Palazzi, 20215 Venozasca, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°950860932, un fonds de commerce de snack, crêperie, restauration sur place et à emporter, boissons (groupe 3) pour lequel le bailleur remplit les conditions requises par l'article L.141-3 du Code de Commerce, exploité à Bastia 20200, 1 rue Notre Dame - Place du Donjon - Citadelle, pour une durée de trois ans à compter du 1er avril 2023 renouvelable par tacite reconduction.

**AVIS**

Par acte SSP en date à LURI du 25 Mars 2023, Monsieur Yves-Daniel ANDREINI demeurant Hameau de Santa-Severa - 20228 LURI a donné en location-gérance à la SAS U SCALU DI SANTA-SEVERA, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA et représentée par Madame Claudia FANTOZZI demeurant Hameau de Castello à LURI [20228] - un fonds de commerce de vulcanisation, vente d'accessoires, pneus et pièces détachées, mécanique générale - immatriculé au RCS de BASTIA sous le n° SIREN 315 692 772 et sis Hameau de Santa-Severa - 20228 LURI pour une durée de 2 ans à compter du 1er Avril 2023, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I.

N° 41

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Morosaglia du 4 février 2023, l'Indivision Mariotti demeurant 13, cours Paoli, 20250 Corte, a donné en location gérance à la SAS Mariotti Energia, sise et exploité Morosaglia, 20218 Ponte-Leccia, un fonds de commerce d'Exploitation d'une Station Service, à l'enseigne Esso Service Mariotti, Bar U San Pedrone, sise et exploité à Ponte-Leccia, 20218 Morosaglia, pour une durée de 9 ans à compter du 4 février 2023 renouvelable par tacite reconduction.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 42

**S.m.B**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 1000 €  
Siège : 18, Av. Paul Giacobbi  
20600 Bastia  
Siège de liquidation :  
18, Av. Paul Giacobbi, 20600 Bastia  
909 949 570 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 04/02/2022 au 18 Av. Paul Giacobbi, 20600 RCS BASTIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Fabrice Bequin, demeurant 3, rue du Commandant Luce de Casabianca, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS  
RECTIFICATIF**

N° 43

**LOCATION GERANCE****RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue dans ICN, n°6963, le 3/02/2023 concernant Catherine ONZON.

Lire : "Un fonds de commerce bar-restaurant sis à Quenza 20122, tacite reconduction". En lieu et place de : "Fonds de commerce bar-Pizzeria sis rue Ettori, D420, Quenza".

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT****CCIC/DC/2022.059****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

**Objet de l'accord cadre :**

Appel à candidature relatif aux travaux d'entretien et de réparations courantes de plomberie pour le Port de Commerce de l'Île-Rousse.

**Durée de l'Accord Cadre :**

1 [un] an renouvelable 3 [trois] fois à compter de sa notification.

**Lieux de livraison :** Port de l'Île-Rousse**Nomenclature Européenne CPV :**45330000-9 | Travaux de plomberie  
71321300-0 / Services de conseil en matière de plomberie**Caractéristiques principales :**

Il s'agit de réaliser ponctuellement des travaux d'entretien et de réparations courantes de plomberie sur le Port de Commerce de l'Île-Rousse.

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Il s'agit du lot 2 de la procédure allotie inscrite sous le n°2021.068 dans laquelle ledit lot a été infructueux.

**Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

**L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.**

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 80.000,00 Euros H.T.

**Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

- \* Prix des prestations (60%)
- \* Délai (20%) apprécié à l'aune de :

- Un devis
- Travaux courants
- Travaux urgents

**\* Valeur technique (20%) appréciée à l'aune de :**

- La pertinence des moyens humains mis en œuvre pour réaliser les travaux
- La pertinence des moyens matériels mis en œuvre pour réaliser les travaux

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 22 novembre 2022.

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offre reçue : 01

**Nom et adresse de l'attributaire :**La procédure est déclarée **INFRUCTUEUSE** car l'unique offre n'a pu être retenue au regard des critères de jugement des offres annoncés dans les documents de la consultation.

En effet, l'offre ne respectait pas les exigences formulées.

**Prix de l'accord cadre :**

Pour un montant maximum annuel de 80.000 € HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

**Modalités de consultation du marché :**

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06  
.../...**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 29 mars 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 29 mars 2023.

N° 45

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.  
Courriel : [commande publique@isula.corsica](mailto:commande publique@isula.corsica)  
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

**Objet du marché :** Achat de 2 gyrobroyeurs à axe horizontal avec marteaux fixes pour tracteur type Chaptrack TT230 et d'un gyrobroyeur à axe horizontal avec marteaux fixes pour un tracteur type Chaptrack TT280

Numéro de référence : 2023-IDGM-0048

Date limite de remise des offres : 24 avril 2023 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/03/2023.

N° 46

**MUTUELLE DE LA CORSE****Cher(e) mutualiste,**

Vous souhaitez vous investir davantage dans la vie de la Mutuelle de la Corse, participer à son développement, prendre des décisions stratégiques ?

**Devenez administrateur !**

Huit postes sont à pourvoir au cours de la prochaine assemblée générale qui se tiendra le samedi 1er juillet 2023.

**Comment postuler ?**Demandez votre dossier de candidature, par mail à l'adresse suivante : [elections@mutuelledelacorse.com](mailto:elections@mutuelledelacorse.com)

Date limite de réception des candidatures : 12/05/2023.

Argentine PAOLI,  
Présidente de la MdC.

N° 47

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30  
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 005/TX/23

L'avis implique un marché public

Objet : Construction d'une extension d'une fromagerie expérimentale

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Lot N° 01 - VRD-GROS OEUVRE

Lot N° 02 - ETANCHEITE

Lot N° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Lot N° 04 - CHARPENTE-COUVERTURE

Lot N° 05 - CLOISONS-FAUX PLAFONDS-MENUISERIES INTERIEURES

Lot N° 06 - REVETEMENT SOLS ET MURS

Lot N° 07 - CVC-PLOMBERIE

Lot N° 08 - ELECTRICITE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

45% Valeur technique de l'offre

55% Prix

Remise des offres : 19/04/23 à 18h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/03/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>



N° 48

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :**

Commune de LECCI  
120, Stadonu di a Mirria  
20137 LECCI  
Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04 95 71 44 69  
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

**2. OBJET DU MARCHÉ :**

Le présent marché de travaux alloti concerne la sécurisation et les aménagements divers du hameau de Saint-Cyprien.

N°	Lots
1	VRD - Génie-Civil - Réseaux
2	Barrières Automatiques
3	Modules - Container

**3. Critères d'attribution :**

Prix : 60 %  
Valeur technique : 40 % se décomposant comme suit :  
- moyens matériels et humains : 40 %  
- méthodologie : 60 %

**4. Procédure :** Procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la Commande Publique.**5. Date limite de réception des offres :** 24 avril 2023 à 12 heures**6. Date d'envoi du présent avis à la publication :** 30 mars 2023**7. Modalités d'obtention du dossier :** Les dossiers de consultation seront télé-chargés gratuitement sur le site du profil acheteur  
<http://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition au 08 92 43 43 63 [0.34 € la mn] du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

**8. Modalités de remise des candidatures et des offres :** Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site  
<http://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

**9. Renseignements complémentaires :****Obtention de renseignements d'ordre administratif ou technique :**

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano  
20407 BASTIA cedex  
Tel : 04 95 32 88 66.

Le Maire,

N° 49

**CABINET RETALI & ASSOCIES****Avocats Associés à la Cour**

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

**VENTE SUR SURENCHERE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le 25 MAI 2023 à 11H00****SUR LA COMMUNE DE LINGUIZZETTA (Haute-Corse)**

la parcelle cadastrée C 530 au lieudit STOLFACCIE d'une contenance de 2a 66 ca sur laquelle est édifiée une maison en mauvais état d'une superficie de 63.94 m2.

**LOT UNIQUE****MISE A PRIX : 167.200,00 €**

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 10.05.2023 de 11H00 à 12H00 par la SE-LARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

**DERNIERES MINUTES**

N° 50

**AVIS RECTIFICATIF**

Modification annonce légale n°43 parue le 24/03/2023 - SARL MAVISEAJEF.

**\* Modification N°1**

Il faut lire : Mr ELEFANT au lieu de MR ELEFAN.

**\* Modification N°2**

Il faut lire : La branche d'activité de restauration et bar, il autorise expressément le Locataire-gérant à exploiter ladite branche d'activité de restauration et de bar exploité dans les locaux dépendant d'un ensemble hôtelier, bar, exploitation saisonnière d'un fonds d'alimentation au détail, location de bateaux sous toutes ses formes, à vide, pêche au gros, promenade, activité de traiteur, restauration, sis Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio à ZONZA 20124, pour lequel le Loueur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 046 920 484, pour une durée commençant à courir à compter du 15 avril 2023 pour se terminer le 6 novembre 2023, sans possibilité de le résilier avant l'arrivée du terme, en dehors des cas visés à l'Article 12 des présentes.

Le présent Contrat est renouvelable par tacite reconduction entre les Parties pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2023, sauf dénonciation par l'une des Parties QUINZE (15) jours au moins avant l'expiration de la période contractuelle en cours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

N° 51

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 10/03/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : CML

NOM COMMERCIAL :

COLOMBANI FRERES LOCATIONS

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Colombani Frères, Capra Scorsa, Lozari, 20226 Belgodere.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous types de biens immobiliers meublés ainsi que la réalisation dans lesdits biens immobiliers des prestations suivantes :

Fourniture du petit déjeuner, nettoyage régulier des locaux, fourniture de linge de maison et de réception de la clientèle.

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : Monsieur Yannick MATTEI, né le 13 août 1972 à Bastia (Haute-Corse), demeurant à Capra Scorsa - Lozari - 20226 Belgodere

DIRECTEUR GENERAL : Madame Chantal COLOMBANI, née le 23 mars 1974 à BASTIA (Haute-Corse), demeurant à Capra Scorsa - Lozari - 20226 Belgodere

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 52

**AVIS**

Lors de l'AGO du 01/03/2023, le Président et associé unique de la SAS BRUNO BALAGNE SERVICE, SASU au capital de 1.000 € dont le siège social est sis 15, avenue des Lauriers, 20260 LUMIO et immatriculé au RCS de Bastia sous le n°822.763.967, a pris les décisions suivantes : transférer le siège social à Lieu-dit Olmo - Avenue Nunziata - 20260 LUMIO, nommer Madame Patricia ROCHE au poste de Directrice Générale, transformer la SASU en SAS suite à cession d'action et procéder à la refonte intégrale des statuts.

N° 53

**SCI SCARUCCI**

Société Civile Immobilière  
En liquidation au capital de 10000 €

Siège social :

3, Les Hauts de Chiapatella  
Folelli - 20213 Penta Di Casinca  
510589690 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 23/02/2023 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23/02/2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Mme Patricia NOUET, demeurant 14, Altu Di Chiapatella - Folelli - 20213 Penta Di Casinca, Gérante de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3, Les Hauts de Chiapatella - Folelli - 20213 Penta Di Casinca, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 54

**ECOGEBA**

SARL en liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège : 4, Rue Rossi, 20000 Ajaccio

**Siège de liquidation :**

1037, route de Thuile - 38510 Morestel  
328610662 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 28/02/2023 à l'adresse du siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean Georges CASAMATTA, demeurant 1037 route de Thuile - 38510 MORESTEL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55

Dénomination sociale :

**ISULA AMBULANCES**

Forme : SAS

Siège social : L'Aniella 2, 20260 Calvi

Capital social : 8000 euros

RCS Bastia n° 550 039 115

Selon Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 27.03.2023 il a été décidé d'une réduction de capital non motivée par des pertes : montant initial de 8000 € ramené à 4000 €. Cette réduction de capital a lieu par voie de rachat par la société ISULA AMBULANCES de 40 actions d'un associé en vue de leur annulation. Les articles 6 et 7 des statuts seront modifiés en conséquence. Le dépôt de l'AGE au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA a eu lieu le 30.03.2023. Les formalités seront faites au RCS de Bastia.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 29/03/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

**CORSE SERVICE**

**Siège social :** Le siège social reste fixé ZI du TAVARIA - 20110 Propriano

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** La Société a pour objet en France et à l'Etranger :

- La vente, l'entretien, la réparation et la location, de véhicules, équipements terrestres maritimes et aéronautiques et prestations de services afférentes.

- La prise de participation de toutes entreprises similaires,

Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social.

**Président :** Monsieur Jérémie LEANDRI, demeurant Quartier U FRUSTERU - 20110 PROPRIANO, née le 12 octobre 1976 à Propriano, de nationalité française, célibataire.

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS Ajaccio.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES**

**PAIEMENT**

**PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**      **OU PAR TELEPHONE**

N° 57

**AVIS**

Suite à l'AGE du 31/12/2022, les associés de la SCI UGTOM, SCI au capital de 4.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 797.940.699. dont le siège social est sis Résidence Campu Longu - Lieudit Capella - 20260 CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Barbara LAQUERRIERE, Gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 58

**ADDITIF**

Additif à l'annonce ALP00723321 parue dans le présent journal le 24/03/2023. Valeur du fonds : 67.500 € dont 40.500,00 EUR pour le fonds de commerce transmis en pleine propriété. Prénom du donateur est Chantal.

Les oppositions seront reçues pour la validité au fonds donnée et pour la correspondant chez Maître Jérôme PAOLINI situé au 105, Quai des Etats-Unis - 06300 Nice.

**SCP MAMELLI**

**Notaires**

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 août 2017,

Madame Claudine Raymonde Andrée PARDINI, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Michel, Marie, Georges, Roger DUROX, demeurant à BASTIA [20200] résidence L'aiglon.

Née à LE BARDO [TUNISIE], le 19 juillet 1949. Décédée à FURIANI [20600], le 26 octobre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 31 Mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT [20217], rue Principale, référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**AVENANT À ACTE  
DE VENTE DE FONDS  
DE COMMERCE**

Aux termes d'un avenant en date du 4 avril 2023 à l'acte de vente de fonds de commerce, signé le 19 août 2021, enregistré à BASTIA le 21 novembre 2022, dossier 2022 00027990, référencé 2B047P31 2022 A 01558, la SARL TOO FOOT au capital de 8000 euros dont le siège social est à lieu-dit CEPPE, RN 193, 20620 BIGUGLIA, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n°499 278 745 00017, a cédé à la SARL FAMILY SPORT CENTER au capital de 5000 euros dont le siège social est lieu-dit CEPPE, RN 193, 20620 BIGUGLIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 800 157 737, un fonds de commerce constitué en un centre de football indoor, bar, restauration, vente d'article de sport et toute activité connexe et complémentaire, moyennant le prix de 1€.

La date d'entrée de jouissance a été fixée au 19 août 2021.

Les oppositions seront reçues auprès de Me Céline PIANELLI COQUE, Avocat au Barreau de BASTIA, y demeurant 18 BD PAOLI, 20200 BASTIA.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière des publications légales prévues.

N° 61

**CORSICA VOILE**

S.A.S au capital de 20.000,00 Euros

**Siège social :** Port de Plaisance

Aire de Carenage, 20248 Tomino

R.C.S : 412 157 661

**AVIS RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue dans L'informateur Corse Nouvelle, N°6955, le Vendredi 9 décembre 2022, concernant la société Corsica Voile, Port de Plaisance, Air de Carénage, 20248 Tomino, au capital de 20.000,00 Euros, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 412 157 661. Il fallait lire [ancienne forme] Société A Responsabilité Limitée, pour [nouvelle forme] Société par Actions Simplifiée. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

Pour avis,  
Le Gérant.

**ANAXA - EXPERTISE  
AUDIT & CONSEIL**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 300.000 euros

**Siège social :** Immeuble Ivoire

Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Suivant décisions en date du 1er mars 2023 prises à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire, il résulte que :

**Est nommé en qualité de nouveau Gérant, en complément des cogérants dont les mandats sont actuellement en cours, Monsieur Sylvain VERGAMINI, demeurant Immeuble Ivoire, Route de Mezzavia, 20090 AJACCIO, pour une durée indéterminée à compter du 1er mars 2023.**

L'article 13 a été modifié en conséquence

**La gérance de la société est assurée par :**

Frédéric GALIANI, Expert-comptable, inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Corse, Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'appel de Bastia, né le 5 mars 1978 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Immeuble Ivoire - Route de Mezzavia - 20090 AJACCIO ;

Jean-Michel MINICONI, Expert-comptable, inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Corse, Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'appel de Bastia, né le 15 décembre 1971 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Immeuble Ivoire - Route de Mezzavia - 20090 AJACCIO ;

Stéphanie ROSSI, Expert-comptable, inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Corse, Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'appel de Bastia, né le 29 janvier 1973 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Immeuble Ivoire - Route de Mezzavia - 20090 AJACCIO ;

Sylvain VERGAMINI, Expert-comptable, inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables de Corse, Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'appel de Bastia, né le 10 juin 1988 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Immeuble Ivoire - Route de Mezzavia - 20090 AJACCIO ;

Le reste de l'article est inchangé.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**PLUS RAPIDE**

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

**ACCÉPTE**

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

**ANNONCES LÉGALES**

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

**Par E-mail :**

al-informateurcorse@orange.fr

**Par téléphone :** 04 95 32 89 92

**Par téléphone :** 04 95 32 04 40

**Par courrier :** Immeuble MAREVISTA

12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

**Dans nos locaux :**

1, rue Miot - 20200 Bastia

LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010**

Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**



# INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité  
que nous assurons pour les annonces  
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est  
**le mardi avant 16 heures impératives**

que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions  
avec devis préalables ou conditions particulières...

**Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales**

**tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr**

**et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité**

**tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr**



## Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

### JE M'ABONNE

Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**

Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,  
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

**Ci-joint mon règlement par :**

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° :

Expire fin: \_\_\_\_\_ Clé: \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



RECRUESCENCE DES VIOLENCES CLANDESTINES

## Unanimité sur le constat et l'inquiétude, pas sur la formulation

**À l'occasion de la séance de questions orales de la session du 30 mars, les trois groupes d'opposition ont souhaité interroger l'Exécutif sur la recrudescence des violences clandestines suite aux attentats contre les mairies d'Àfà et Appietto quelques jours plus tôt.**

«**Des attentats** qui résonnent comme des menaces et des tentatives d'intimidation inacceptables». «Une situation particulièrement pesante». «Un climat malsain qui s'installe en Corse». Après les attentats contre les mairies d'Àfà et d'Appietto quelques jours plus tôt, tour à tour, Jean-Martin Mondoloni (Un Soffiu Novu), Pierre Poli (Avanzemu) et Marie-Claude Branca (Core in Fronte) ont profité de la séance de questions orales de la session du 30 mars pour porter le sujet de la recrudescence de la violence clandestine dans l'hémicycle. Le leader de la droite a ainsi proposé «une suspension de séance en début d'après-midi au cours de laquelle une délégation d'élus de l'Assemblée de Corse se déplacerait dans les mairies concernées pour témoigner de leur solidarité et de leur consternation». De son côté, l'élus d'Avanzemu a appelé à «un sursaut rapide et salutaire de notre société» en regrettant: «Même aux heures les plus sombres de notre histoire récente, les mairies ont toujours été préservées, sauf en de très rares, et bien malheureuses, occasions. Nous nous devons donc de réagir, parce que les maires ne peuvent plus être mis en cause au quotidien, alors même qu'ils s'engagent sans compter au profit de leurs populations et territoires. Nous nous devons aussi d'en parler ici parce que les maires ne sont pas coupables d'agir et de rechercher des solutions, en matière d'urbanisme, de social, d'aménagement et d'action publique en général. Non, les maires ne sont pas responsables de tous les maux mais bien au contraire, en première ligne, dès lors qu'il s'agit de défendre des projets structurants et en toutes circonstances, l'intérêt général». Enfin, la conseillère de Core in Fronte a, pour sa part, lancé à l'adresse de l'Exécutif: «Quand mettrez-vous en place une politique forte et courageuse en faveur des intérêts collectifs de notre peuple, entendue et comprise par beaucoup, réfléchie et partagée par tous ceux qui veulent en finir avec cette situation historique d'abandon généralisé?» En réponse, Gilles Simeoni redira d'abord son incompréhension et son inquiétude face à des actions qui ont franchi un nouveau cap. «Qui est derrière les tags historiques du FLNC ou ceux depuis quelques temps de cette Ghjuventù Clandestina Corsa? Qui a mis le feu aux mairies d'Àfà et Appietto? Je ne sais pas qui et quelles sont

leurs motivations. Ce n'est pas mon travail de chercher cela. En revanche, ce que je sais, c'est qu'il faut montrer notre responsabilité et, sans se cacher, sans fermer les yeux, il faut dire que la situation s'empire et que la situation de blocage politique et de difficultés économiques et sociales, de mal-être sociétal, surtout pour notre jeunesse, conduit aujourd'hui à la tentation de retourner à la violence et à la violence clandestine aussi, a-t-il déploré. Je peux comprendre et parfois partager la colère, le sentiment d'injustice et le sentiment de révolte. Ces sentiments nous ont accompagné depuis le berceau, face à l'injustice de la politique de l'État. Bien sûr que nous sommes en colère quand le tribunal nous empêche de parler corse dans notre maison. Bien sûr que nous sommes en colère quand on voit notre terre vendue après 50 ans de lutte. Bien sûr que c'est une honte la façon dont on a été traités depuis 7 ans. Mais même si c'est vrai, cela ne m'empêche pas de dire que la violence clandestine ne peut pas être une réponse au désir de liberté de notre peuple.» Rappelant où peuvent conduire les logiques de la violence clandestine, il affirme que le moyen le plus sûr pour la voir disparaître «est d'arracher la paix, de construire une solution politique, de mettre en place des règles claires pour défendre notre et permettre à tous d'avoir sa terre et de maison». «Il faut qu'ils nous entendent à Paris et qu'ils s'engagent de manière claire et sincère à Paris dans le processus. Et vous verrez qu'il n'y aura plus de place pour la clandestinité. Nous ne voulons plus de rassemblements devant les commissariats, de jeunes en prison, de tribunal, de larmes, de sang. Nous voulons que notre peuple puisse vivre de façon digne et libre», conclut-il. Quelques heures plus tard, plusieurs maires de Corse-du-Sud seront reçus par la conférence des présidents pour évoquer ces problématiques. Une réunion à la suite de laquelle, au deuxième jour de session, deux résolutions seront portées dans l'hémicycle. Mais refusant la «condamnation» voulue par la droite, les élus nationalistes adopteront finalement le texte porté par l'Exécutif qui vient exprimer «son soutien aux maires et élus» d'Àfà et Appietto et réaffirmer «solennellement son refus des logiques de tension et son engagement en faveur de la construction de la paix». ■ Manon PERELLI

## Union sacrée autour de la maternité de Porto-Vecchio

**Le 28 février dernier**, le professeur Yves Ville, chef de la maternité de l'hôpital Necker à Paris, présentait un rapport recommandant la fin des accouchements dans les petites maternités mettant au monde moins de 1000 bébés chaque année, pointant un manque de moyens humains qui mettrait en péril la sécurité de la mère et de l'enfant. Dans ce droit-fil, il préconisait alors la fermeture d'une centaine de maternités en France, dont celle de Porto-Vecchio, déjà menacée depuis quelques mois, l'Agence régionale de santé (ARS) projetant de la réduire à un centre de périnatalité. Afin de mettre un coup d'arrêt à ce projet qui porterait atteinte aux futures mères de l'Extrême-Sud, le 31 mars dernier, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une motion portée par l'ensemble de ses groupes. À l'origine de cette mobilisation, l'ex-maire de la cité du sel et conseiller territorial Un Soffiu Novu, Georges Mela, qui avait alerté dès novembre 2022 en déposant un premier texte, alors renvoyé vers la commission des politiques de santé dans l'objectif d'y apporter un certain nombre d'éclaircissements, en entendant notamment les nouveaux patrons de la clinique de l'Ospedale, la direction de l'ARS, ou encore le comité de soutien qui s'est formé à Porto-Vecchio. Les élus de la commission s'étaient également rendus sur site le 17 mars 2023, avant que ne soit élaboré ce texte commun qui pose

## Corse ou français, les élus peuvent désormais choisir



Photo Assemblée de Corse

**Le 9 mars dernier**, le Tribunal administratif de Bastia censurait les articles premiers des règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif par lesquels il était posé que « *les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français* ». Une décision qui ne manquait pas de susciter l'ire de nombreux élus de l'Assemblée de Corse, qui s'expriment depuis toujours in lingua nustrale dans l'hémicycle. En réponse, lors de la session de mars, un dispositif expérimental a été mis en place pour offrir une traduction instantanée corse-français et français-corse des prises de parole. Des traducteurs perchés en surplomb de l'hémicycle ont proposé cette nouvelle option accessible aux élus directement depuis leurs pupitres grâce à des casques, ainsi qu'au public qui peut choisir de suivre la session intégralement en corse ou en français par le biais de deux canaux de retransmission sur le site Internet de la Collectivité et de l'Assemblée de Corse. Si cette expérimentation a été accélérée pour répondre à la décision du Tribunal administratif, en ce qu'elle est un « *moyen de sécuriser les délibérations de l'Assemblée de Corse en proposant systématiquement une traduction des débats en français, si dans l'hémicycle il s'avérait qu'ils soient en corse* », le secrétariat de la présidente de l'Assemblée de Corse a toutefois précisé que « *c'est un projet qui existait déjà et qui avait été inscrit comme une piste de travail dans le rapport d'orientation sur la langue corse qui avait été présenté en novembre* ». « *Le fait de proposer une traduction systématique en français apparaît comme une réponse sur le côté accessibilité des débats au public* », a-t-il appuyé, en notant d'ailleurs que le Conseil régional de Bretagne a déjà mis en place un tel système de traduction instantanée depuis près d'un an, et que ce dernier a été un exemple précieux. Pour ce premier essai, six traducteurs qui se sont relayés toutes les vingt minutes lors des deux jours de session, ont été mobilisés pour un coût total de 6 480 euros TTC. En revanche, aucun investissement supplémentaire n'a été réalisé au niveau technique, l'Assemblée disposant de systèmes existants suffisants pour le moment, même si, vétustes, ils pourraient nécessiter des améliorations dans le futur, dans le cadre d'un projet global de rénovation de l'hémicycle. Après ce premier test, qui a connu quelques couacs au démarrage, un retour d'expérience sera organisé dans les prochains jours pour comprendre quelles ont été les difficultés rencontrées et comment rendre le système plus performant. Plusieurs élus ont en tous cas pu profiter de l'occasion pour s'exprimer intégralement en corse tout au long de la session. ■ **Manon PERELLI**

en premier lieu que « *l'Extrême-Sud de l'île constitue le troisième bassin de population de la Corse* », « *que la clinique de Portivechju est le cœur battant du territoire en termes d'organisation des soins et des urgences médicales* » et que « *la fermeture de [sa] maternité accentuera obligatoirement le désert médical* » de cette partie du territoire. Pointant encore « *les contraintes du territoire dues à sa spécificité d'île-montagne créant de facto un éloignement des hôpitaux d'Aiacchiu et Bastia de plus de 2h30* », mais aussi « *le risque de saturation* » des maternités de ces derniers qui pourrait découler de la fermeture de la clinique de l'Ospedale et « *l'inévitable impact que produiront l'éloignement et la séparation des parturientes et leurs familles* », la motion soulève également « *la qualité du plateau technique de la maternité* » qui « *assure une prise en charge optimale de la mère et de l'enfant, avec des équipes complètes, sans recours à l'intérim et sans qu'aucun évènement indésirable grave n'ait été signalé* », critiques que mettait justement en exergue le Pr Ville dans son rapport. Les élus de l'Assemblée ont demandé « *le maintien de la maternité de Portivechju et la mobilisation des moyens, notamment via l'ARS, de nature à assurer son financement pérenne et son développement* ». Reste à savoir si cette requête sera entendue. ■ **Manon PERELLI**



Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

# DES CORSES FIDÈLES À LA RÉPUBLIQUE DE GÈNES

A SA CIÒ CHEDDU  
TI DICU, U "BONCORSE"?



**A**u xv<sup>e</sup> siècle Gênes cède le gouvernement de la Corse à l'Office de Saint-Georges (Banco di San Giorgio). Le 1<sup>er</sup> juillet 1453 la population corse fut convoquée à une assemblée générale pour ratifier ladite cession. Les *Capitula Corsorum* [chapitre des Corses] contiennent notamment les noms des Corses qui prêtèrent à cette occasion serment de fidélité à l'office de Saint-Georges [Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, 1881]. Le document concerne près de 500 personnes regroupées par pieve (ex. Plebe Sancti Quilici) et identifiées par leur seul [pré]nom (sous une forme latine ou latinisante) accompagné de la mention d'un toponyme, du type Franciosus de Murato. D'autres éléments complémentaires comme la filiation sont parfois mentionnés pour éviter toute confusion: Antonius de Francisco de Plebe.

Ce genre de document est intéressant à plus d'un titre, notamment du point de vue onomastique: nombre de noms individuels, encore portés, inusités ou disparus, sont révélateurs

des noms de famille actuels. Le document liste par exemple Pinsutus; Seguranus; Confortinus; Judicillo; Panagucius; Bonavita; Sansonus; Giaferro; qui renvoient aux patronymes actuels PINZUTI; SICURANI; CONFORTINI; PAGANUCCI; GIUDICELLI; SANSONI [et SANSONETTI, SANSONNETTI] GIAFERRI [GIAFFERI, GIAFFERRI et sans doute GIANFARANI; CIANFARANI; CIANFERANI, CIANFARINI]. L'intérêt est linguistique en général, malgré les variations parfois dues à une simple erreur de transcription, parfois révélatrice. C'est aussi souvent le cas pour les noms de lieux. Ainsi à côté de Mirato (sans doute simple erreur de copiste), on trouve ainsi pour le même toponyme 16 fois Murato qui est la forme officielle (toscanisée; corse Muratu) mais aussi Murado (8 fois, trahit sans doute la réalisation sonore de t caractéristique de la région concernée) ou Morato (10 fois, graphie hypercorrecte avec une restitution abusive de o à la place de u, considéré comme un marqueur – à proscrire!- du corse).

La forme isolée Panagucius (sans doute pour Paganucius, mal-

*Les noms des insulaires présents dans les Capitula Corsorum permettent d'évaluer la permanence du système onomastique en Corse, et de nuancer l'affirmation selon laquelle «les noms corses ont toujours été écrits en italien»*

gré la présence de PANAGUCCI en Argentine) est à l'origine de noms de famille fréquents en Corse: PAGANUCCI, PAGANELLI (le plus fréquent de ce type) PAGANELLA; PAGANETTO; PAGANI; PAGANINI; PAGANO; PAYEN. La base est un nom de personne issu d'un adjectif (*paganus* paysan, l'habitant du village, *pagus* en latin) qui par la suite va désigner les non-chrétiens. Au premier sens on peut rattacher le type RUSTICHELLI (issu du latin *rusticus*, campagnard, rustique, adjectif puis nom médiéval), représenté en Corse par RISTICONI (absent sous cette forme en Italie). Au second sens on rattache le type (rare en Corse) SARACENO (Sarrasin, aussi nom de lieu), ou TURCHI (Turc au sens ethnique, ou surnom: cruel, ou nom de personne: Giovanni Turcus en Corse au XIII<sup>e</sup> siècle [M. Maxia 2002] ou TURCHINI. Pour ce dernier on n'exclut pas une base *turchino* bleu foncé, aussi nom de lieu et de personne, l'adjectif étant issu *dal colore della pietra turchina, sinonimo di turchese così detto da' Turchi, perché vaghi di questo colore* (dictionnaire de Tommaseo & Bellini).

On pourrait rattacher au type PAGANELLI le nom de famille PAJANACCI, absent en Italie où on a PAINO ainsi que PAIANO, toponyme et nom de famille rattaché à Paius, nom latin, à PAGLIA ou encore à PAGANO. La forme de la Corse PAJANACCI s'accorde avec le système local: chute de -G- intervocalique (cf. latin *pagensi* > corse *paesi*) et résolution du hiatus par l'insertion d'un son de transition entre les 2 voyelles (cf. *paesi/paiesi*). Comme nom commun en corse on a *paganacciu*, bouc émissaire (celui qui paie pour les autres). Comme nom de personne, Pagano et ses dérivés sont très tôt attestés en Corse: Paganellu (XIV<sup>e</sup> siècle, époque de Sambucuccio d'Alando), Paganacciu (XV<sup>e</sup> siècle, habitant de Saint-Florent [2B] mentionné dans le Vocabolario de Falcucci).

On retrouve de nombreuses bases similaires en toponymie corse, par exemple (graphie IGN): Paganello (Ghisoni 2B); Bocca Di Paganella (Lento 2B); Pajanacciu (Afa 2A); Tour de Paganosa (Castifao 2B); Pajagna (Moncale 2B); Pajalto (Poggio-Di-Nazza 2B); Pajaltu (Alata 2A); Bocca Alla Pajana (Piedicorte-Di-Gaggio 2B); Pajana (Vezzani 2B).

De nombreux prénoms médiévaux de signification gratulatoire et augurale continuent d'exister aujourd'hui sous diverses formes comme noms de famille. Ils sont représentés dans le document en question où on trouve par exemple Acursus, Bonacursu, Bonavita, noms de bon augure donnés à un enfant à qui les parents souhaitent une bonne vie, ou qu'ils considèrent de bon secours. Selon l'ouvrage collectif intitulé *Les noms de famille de la Corse* (collection dirigée par M.O. Mergnac) BONAVITA serait un «bon vivant» et BONACCORSI un «bon Corse» [C. Paoli 2009, éd. Archives & Culture]. De telles explications sont pour le moins surprenantes quand il s'agit de noms de famille connus un peu partout en Europe et ailleurs (cf. BONACCORSI et BONAVITA en Italie, BONAVIDA fréquent en Espagne, en Amérique latine notamment). Nous aurons l'occasion de revenir sur la question des étymologies farfelues dues à l'intrusion de l'idéologie dans l'analyse linguistique, à une propension désinvolte à l'étymologie dite «populaire» (parétymologie) ou à la méconnaissance des travaux incontournables dans le domaine qui nous occupe. Si nous confirmons que tout n'est pas explicable par l'influence «italienne» sur la Corse, pour

éviter des gaffes retentissantes (même les «spécialistes n'en sont pas à l'abri) il suffit souvent de consulter un des nombreux dictionnaires italiens d'onomastique [E. De Felice, E. Caffarelli, et M. Maxia pour les *cognomi sardo-corsi*; voir *RION-Rivista Italiana di Onomastica*: <https://www.sereditrice.it/> pour la bibliographie].

Les noms des insulaires présents dans les *Capitula Corsorum* permettent d'évaluer la permanence du système onomastique en Corse, et de nuancer l'affirmation selon laquelle «les noms corses ont toujours été écrits en italien». Nous nous contenterons de citer ici quelques (pré) noms qui sont à l'origine de nombreux noms de famille actuels (les porteurs du même nom ne sont pas forcément tous apparentés) qui eux ont fait l'objet d'une «normalisation administrative» [tosca, conservée par l'État français]:

Acursus [ACCORSI]; Androvandus [ALDROVANDI]; Anfreonus [ANFRIANI]; Ansaldo [ANSALDI]; Bianconus [BIANCONI]; Blanconus [BIANCONI]; Bonacursus; Bonavita; Gorgomono [BORGOMANO]; Branca [BRANCA]; Caponiellus [CAPINIELLI]; Caporoso [CAPOROSSI]; Casanova [CASANOVA]; Confortinus [CONFORTINI]; Cortincus [CORTINCHI]; Ferracius [FERRACCI]; Gaspar [GASPARI]; Gavinus [GAVINI]; Giaferro [GIAFFERRI]; Judicillo [GIUDICELLI]; Gricellus [GRISCELLI]; Guelfucius [GUELFUCCI]; Landurfus [LANDOLFINI]; Lanfrancus [LANFRANCHI]; Lombardus [LOMBARDINI]; Manone [MANNONI]; Morato [MORATI]; Moretus [MORETTI]; Nigronus [NEGRONI]; Niglonus [NIGAGLIONI]; Obertus [OBERTI]; Orsetus [ORSETTI]; Ursonus [ORSONI]; Paganacius [PAJANACCI]; Panagucius [PANAGUCCI]; Pencoletus [PENCIOLELLI]; Pinsutus [PINZUTI]; Ricoverinus [RICOVERI]; Rainerius [RINIERI]; Restorus [RISTORI]; Salvarellus [SALVARELLI]; Sanctellus [SANTELLI]; Santinus [SANTINI]; Sanctone [SANTONI]; Santuchius [SANTUCCI]; Seguranus [SICURANI]; Silvagnollus [SILVAGNOLI]; Todescus [TEDESCHI].

Certains des noms de famille cités sont aujourd'hui présents dans tous les arrondissements (d'après l'annuaire téléphonique corse des années 2000). CASANOVA, très fréquent en Corse (rang 3), présent dans 143 communes (surtout à Ajaccio; Bastia; Corte) est relativement plus répandu en Corse qu'en Italie. SANTONI, très fréquent en Corse (rang 6), présent dans 97 communes (surtout à Ajaccio; Palneca; Bastia) est relativement plus répandu en Corse qu'en Italie. GIUDICELLI, très fréquent en Corse (rang 20), présent dans 78 communes (surtout à Bastia; Ajaccio; Chisà), a une fréquence proche de 0 dans l'annuaire italien. Notons aussi que parmi les noms cités dans les *Capitula Corsorum* certains méritent une attention particulière. Anfreonus; Caponiellus; Cortincus; Giaferro; Gorgomono; Gricellus; Guelfucius; Niglonus; Paganacius; Pencoletus; Silvagnollus, semblent être à l'origine de noms de familles présents en Corse mais pratiquement introuvables dans l'annuaire téléphonique italien, à savoir ANFRIANI; BORGOMANO; CAPINIELLI; CORTINCHI; GIAFFERRI; GRISCELLI; GUELFUCCI; NIGAGLIONI; PAJANACCI; PENCIOLELLI; SILVAGNOLI. La raison est parfois dans la forme du dérivé: l'annuaire italien mentionne une centaine d'abonnés au nom de GUELFUCCI, mais aucun GUELFUCCI (voir J. Chiorboli 2012, *La légende des noms de famille. Appellations d'origine corse*). ■

# CARNETS DE BORD

## LES POISSONS, BIBENDUM ET LE CERVEAU DE RAVEL

par Béatrice HOUCARD

**L**a Russie préside le Conseil de sécurité de l'ONU. Poisson d'avril? Non, hasard du calendrier. Emmanuel Macron donne une interview à *Pif*. Poisson d'avril? Non, énième pied de nez du Président de la République. Le pape François se promène place Saint-Pierre, à Rome, revêtu d'une doudoune blanche qui le fait ressembler au Bibendum de Michelin. Poisson d'avril? Non, photo produite par l'intelligence artificielle. Une ministre de la République pose (habillée) à la «une» de *Playboy*. Poisson d'avril? Non, communication provocante. Toute l'actualité est devenue tellement folle qu'on a de plus en plus de mal à démêler le faux du vrai. Ce sera bientôt un métier à plein temps.

C'est bien sûr le calendrier qui place la Russie à la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies pour tout le mois d'avril. Heureusement, on nous rassure: il paraît que ça ne va pas changer grand-chose à la situation internationale. Aucune réunion sur l'Ukraine n'est prévue à l'agenda (mais on ne sait jamais ce qui peut se passer sur le terrain) et le président du Conseil de sécurité peut simplement mettre à l'ordre du jour un sujet qui l'intéresse, sans avoir de véritable influence sur quoi que ce soit sans l'accord des quatorze autres membres. Les experts de la géopolitique nous expliquent donc que tout cela n'a aucune espèce d'importance. On peut tout de même imaginer que la Russie profitera de cette tribune pour dire qu'elle n'est pas isolée dans le monde. La Chine ne démentira pas.

### PIF ET PLAYBOY

Il fut une époque où le calendrier médiatique des ministres et le contenu des interviews étaient scrupuleusement visés à Matignon, et même à l'Élysée. Avec quelques exceptions: j'ai le souvenir de Rama Yade, secrétaire d'État chargée des droits de l'homme au début de la présidence Sarkozy, s'exprimant dans *Le Parisien* le matin même de l'arrivée à Paris du colonel Kadhafi pour une visite qui fit date. La France, disait-elle, «n'est pas un paillason sur lequel un dirigeant peut venir s'essuyer les pieds du sang de ses forfaits». Inutile de dire que la phrase avait fait grand bruit et que la jeune ministre, racontera-t-elle plus tard, fut convoquée à l'Élysée «aux aurores», Nicolas Sarkozy ne suivant finalement pas les conseils de ses



proches de la mettre à la porte. «C'est bon, elle est jeune», aurait lancé ce président, ce faux méchant qui menaçait toujours et ne sanctionnait jamais.

Dans *Playboy*, Marlène Schiappa parle du droit des femmes. Pour autant que l'on sache, car le magazine n'était pas encore en kiosque quand ces lignes étaient écrites. Secrétaire d'État chargée de la vie associative, Marlène Schiappa, face au tollé, s'est expliquée sur Twitter: «Défendre le droit des femmes à disposer de leurs corps, c'est partout et tout le temps. En France, les femmes sont libres. N'en déplaise aux rétrogrades et aux hypocrites.» S'il est exact qu'Élisabeth Borne a rappelé à l'ordre sa secrétaire d'État pour cause d'interview peu opportune, on ne sait si elle doit être classée dans la catégorie «rétrogrades» ou dans celle des «hypocrites».

Était-ce opportun, pour le président de la République, de donner une interview à *Pif magazine* pour les 75 ans de ce journal né sous les auspices du Parti communiste, ex-*Pif gadget* dirigé depuis peu par l'ancien ministre sarkozyste Frédéric Lefebvre? Après tout, pourquoi pas? Il faut s'adresser aux jeunes avant qu'ils aient le droit de vote et faire un peu d'éducation civique ne saurait nuire. C'est tout de même étonnant que le Président de la République trouve le temps de répondre aux questions de *Pif*, mais pas pour parler des retraites avec les responsables politiques et syndicaux. Peut-on oser y voir une certaine désinvolture?

On apprend, au fil de cette rencontre gentille, que le président a eu un lapin pour Doudou quand il était enfant; qu'il n'aime pas seulement le cordon-bleu mais aussi la blanquette de veau; que sa couleur préférée est le bleu; qu'enfant, il voulait être footballeur, archéologue ou acteur de théâtre mais pas président; qu'il aime Lucky Luke et qu'il n'est pas doué pour le dessin.

À la question de Mélina, élève de quatrième: «Pouvez-vous quitter votre poste en plein mandat et comment ça se passerait si vous le quittiez?», Emmanuel Macron répond: «Si tu le quittes, c'est qu'il peut y avoir une énorme crise et que tu es empêché. À ce moment-là, tu remets ton mandat aux Français et le peuple vote à nouveau.» En lisant cette réponse, les commentateurs ont tiré des plans sur la comète, je crois même



Illustration ICN, d'après photos DR

que certains se sont pris à rêver. Mais attention, le président a précisé : «*Je dois dire que ce n'est pas mon souhait.*»

### VRAI OU FAUX

Il n'y a pas que la photo du pape en doudoune blanche qui soit truquée. Ces dernières semaines, de nombreuses photos sont apparues, qui n'avaient aucun rapport avec la réalité : on a vu Emmanuel Macron ramassant des sacs-poubelles alors que les éboueurs négligeaient les rues de Paris ; Donald Trump arrêté violemment puis menotté par la police américaine avant son passage devant la justice ; ou le visage ensanglanté d'un vieil homme tabassé par les forces de police pendant une manifestation contre la réforme des retraites. Chacune de ces images était fautive mais plus vraie que nature, à s'y tromper, fabriquée par l'intelligence artificielle grâce au programme MidJourney. Dans le dernier cas, il s'agissait même d'une expérience faite par un photographe qui a expliqué sa démarche : il a utilisé MidJourney pour «*réaliser un documentaire satirique sur la réforme des retraites à 98 ans*». Il ne s'attendait pas à un tel écho.

On sait depuis longtemps qu'on peut trafiquer des photos. Les Soviétiques étaient passés maîtres dans l'art de maquiller les clichés en retirant certains protagonistes au fur et à mesure de leur disgrâce. Avec Photoshop, on peut faire croire qu'une personne a 30 ans quand elle en a 75. Mais là, c'est pire car l'intelligence artificielle crée des images très proches de la réalité et il faut vraiment avoir un œil avisé et passer du temps pour réaliser qu'elles sont fausses. On voit bien l'utilisation que pourraient faire des états, par exemple en période électorale, d'un tel outil.

Des mains souvent mal dessinées (à six doigts, par exemple), un fond de photos présentant des anomalies, un casque de gendarme sans aucune indication d'origine de pays ou de brigade offrent parfois des indices. Le quotidien *Le Parisien* a testé un outil [gratuit] qui permet de dire si la photo est authentique ou non. Apparemment, c'est fiable. Encore faut-il avoir le réflexe de s'en servir. Mais tout va vite, trop vite, on lit sans lire, on voit sans regarder, on croit sans vérifier. Aujourd'hui, le risque est de croire vraies des photos ou des infos fabriquées ;

demain, on croira fausses les photos et les infos authentiques.

### BOLÉRO ET PASTORALE

Le *Boléro* serait-il l'œuvre d'un cerveau malade, avec son thème unique répété pendant seize minutes ? Autrement dit, Maurice Ravel était-il atteint de démence ? La question s'était posée lors des dernières années de la vie du compositeur, malade et devenu incapable de composer. Un siècle plus tard, les neurologues Bernard Lechevalier, Fausto Viader et Bernard Mercier publient *Le cerveau de Ravel* (Ed Odile Jacob). Documents de l'époque à l'appui, ils se sont penchés sur la maladie dont le compositeur souffrit à la fin de sa vie, nous privant sans doute d'autres chefs-d'œuvre. Leur jugement : «*Ravel n'a jamais été dément. Il souffrait d'une atrophie cérébrale circonscrite, une maladie dégénérative du cerveau se traduisant par des troubles de l'écriture, des gestes et de l'expression.*» Très bon nageur, il ne savait plus nager ; et il devait s'aider d'un dictionnaire pour écrire la moindre lettre en recopiant lentement les mots.

Contre l'avis de certains spécialistes, Ravel fut opéré du cerveau le 17 décembre 1937 et mourut onze jours plus tard, à l'âge de 62 ans. De lui, Colette venait d'écrire qu'il était devenu «*une ombre anxieuse et insatisfaite*». Les neurologues confirment : «*Les dernières années, la musique était verrouillée en lui, il ne pouvait ni la jouer ni l'écrire.*»

Un autre compositeur était enfermé dans son monde en raison de sa surdité survenue alors qu'il n'avait que 27 ans : Ludwig van Beethoven. D'autres chercheurs se sont penchés sur son cas pour tenter de trouver la cause de cette surdité. Ils n'ont rien trouvé. Ils ont en revanche établi, tests ADN à l'appui grâce à une mèche de ses cheveux, qu'il souffrait de graves problèmes intestinaux, d'une cirrhose et qu'il avait été victime d'une hépatite B. Ils ont aussi établi, en plongeant dans la génétique, que Beethoven était peut-être un enfant illégitime...

On reste perplexe devant ces recherches post mortem. En écoutant le *Boléro* de Ravel ou la *Symphonie Pastorale* de Beethoven, on a envie de ne penser qu'à leur musique, qui a peut-être été composée par des hommes malades mais géniaux. Et pas par des robots.



**CLIMATISATION PERFORMANTE**  
BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIE  
D'ÉNERGIE DE **500€**

**FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES  
PARTENAIRES AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économie d'énergie sur  
[corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez vos devis à  
des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES  
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :  
[corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/)

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.